

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 18

JUIN 1986

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 18

JUIN

1986

SOMMAIRE

-:-:-:-:-

pages

3	Le mot du Maire.
6	Budget primitif
14	Délibérations du C.M.
22	Face aux administrations
25	Services publics
28	Assainissement
30	Permis de construire
32	Centre de secours
39	Piscine
40	Habitat rural
42	Fête des mères
44	Plan d'Occupation des Sols
48	Elections
49	Divers
50	Voirie
51	Conscrits
52	Bâtiments Ecole
54	Repas des anciens
56	Etat civil
58	Divers
59	La mairie à votre service

-:-:-:-

LE MOT DU MAIRE

Le MOT DU MAIRE sera consacré pour ce 18^{ème} Bulletin municipal à quelques renseignements concernant les impôts locaux et vous permettra de mieux détailler vos chères feuilles d'impôts.

Si l'impôt sur le revenu est la part de l'Etat, l'impôt local (taxe d'habitation -TH , foncier bâti -FB , foncier non bâti - FNB , et taxe professionnelle TP) est réparti en pourcentages très différents entre la Commune, le Département et la Région.

La Commune, en ce qui nous concerne, est intéressée par cette masse d'argent qui nous permet d'équilibrer le budget. (En 1986, cette somme sera de 47 495 F en plus répartie entre les 4 taxes).

Si les valeurs locatives et revenus sont déterminés pour une région sans trop d'écarts, les taux fixés par les conseils municipaux, et modulables suivant les besoins, sont par contre très variables selon la richesse ou la pauvreté de la collectivité.

Or cette année, le conseil municipal a décidé de relever chaque taux de 0,5 %, ce qui donnera:

T H 9 %
 F B 11,70 %
 F N B 58,44 %
 T P 15,60 %

Soit une augmentation raisonnable pour les travaux entrepris.

La somme de 47 495 F sera répartie de la façon suivante, en plus :

T H + 26 504 F
 F B + 9 450 F
 F N B + 1 964 F
 T P + 9 577 F

D'autre part, le Conseil Général a décidé d'augmenter de 25 % ses taux, ce qui va se traduire, pour les contribuables de tout le département, par une charge non négligeable, qui pèsera d'autant plus sur ceux des communes pauvres qui ont des taux assez élevés.

Voici donc la comparaison des taux pour 1985 et 1986 les taux de la région restant inchangés pour cause de manque de renseignements.

Les bases d'imposition sont multipliées par 1,052 par les services fiscaux.

Pour 1985, TAUX en %

taxes	Commune	Département	Région
T H	8,50	4,10	0,255
F B	11,20	6,82	0,328
F N B	57,94	22,63	1,27
T P	15,10	5,68	0,341

Pour 1986, TAUX en %

taxes	Commune	Département	Région
T H	9,00	5,13	0,255
F B	11,70	8,53	0,328
F N B	58,44	28,29	1,27
T P	15,60	7,10	0,341

Pour la T H, le F B et le F N B, des simulations sont faites ci-après.

I°/ TAXE d'HABITATION, pour une valeur locative de 10 000 Francs.

En 1985, sommes versées Pour 1986, sommes prévues
 Commune 850 F 10 000 x $\frac{1,052 \times 9}{100}$ = 945 F
 soit + 95 F

Département	410 F	$10\ 000 \times \frac{1,052 \times 5,13}{100} = 539\text{ F}$
		soit + 129 F
Région	25 F	$10\ 000 \times \frac{1,052 \times 0,255}{100} = 27\text{ F}$
		soit + 2 F

2°/ FONCIER BATI, pour un revenu cadastral de 5 000 F

En 1985 , sommes versées		Pour 1986, sommes prévues	
Commune	560 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 11,70}{100} = 615\text{ F}$	
		soit + 55 F	
Département	341 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 8,53}{100} = 448\text{ F}$	
		soit + 107 F	
Région	16 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 0,328}{100} = 18\text{ F}$	
		soit + 2 F	

3°/ FONCIER NON BATI, valeur cadastrale de 5 000 F

En 1985 , sommes versées		Pour 1986, sommes prévues	
Commune	289 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 68,44}{100} = 307\text{ F}$	
Département	113 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 28,29}{100} = 148\text{ F}$	
		soit + 35 F	
Région	17 F	$5\ 000 \times \frac{1,052 \times 0,341}{100} = 18\text{ F}$	
		soit + 1 F	

Je pense qu'il était indispensable de faire le point, et, lorsque la perception pensera à nous , en fin d'année, de savoir exactement ce que la commune vous a réclamé en plus.

Il faut quand même espérer que la suite du bulletin sera un peu plus digeste, et il me reste à vous souhaiter de bien profiter de vos congés.

A F F A I R E S S O C I A L E S
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) Circonscription de Vienne se propose de tenir une permanence en Mairie de Chuzelles, les premiers jeudis de chaque mois.

Madame GUILLOUX , Assistante sociale, sera à la disposition de tous ceux qui voudront lui soumettre leurs problèmes à partir du jeudi 4 septembre de 10 h à 12 h à la mairie.

BUDGET PRIMITIF 1986

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Dennrées et Fournitures	102 200
dont Combustibles	60 000
Fournitures scolaires	18 000
Fournitures de bureau	15 000
soit : 3,96 %	
Frais de personnel	602 000
dont Charges sociales	125 000
soit : 23,21 %	
Impôts et Taxes	3 050
soit : 0,12 %	
Travaux et Services extérieurs	409 041
dont Entretien des bâtiments	40 000
Entretien de voirie et réseaux	140 000
Electricité, Eau, Gaz, Assainissement	200 000
soit : 15,77 %	
Participations et Contingents	434 000
dont Aide sociale	140 000
Contingent service incendie	20 500
Participation aux charges intercommunales	26 500
soit : 16,73 %	

Allocations, Subventions	18 100
soit : 0,70 %	
Frais de gestion générale	142 000
soit : 5,48 %	
Frais financiers	769 980
dont Remboursement d'intérêts	764 980
soit : 29,69 %	
Prélèvements pour dépenses d'investissement	113 000
soit : 4,36 %	
TOTAL	2 593 371

RECETTES :

Produits de l'exploitation	130 000
dont ventes de produits	20 000
Taxe d'enlèvement des ordures menagères	110 000
soit : 5,01 %	
Produits domaniaux	10 000
dont Location des immeubles	5 000
soit : 0,39 %	
Produits financiers	6 850
soit : 0,26 %	
Recouvrement, Subventions	103 850
soit : 4,00 %	

Dotations reçues de l'Etat	910 302
soit : 35,10 %	
Impôts indirects	16 750
soit : 0,65 %	
Impôts directs autres que contributions	12 000
soit : 0,45 %	
Contributions directes	1 403 619
dont Produits des contributions	1 226 634
Attributions fonds national T.P.	41 552
Subvention fiscale	117 788
soit : 54,12 %	
TOTAL	2 593 371

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	
Remboursement d'emprunts	297 450
soit : 32,21 %	
Travaux de voirie	180 000
soit : 19,49 %	
Travaux d'assainissement	59 500
soit : 6,44 %	
Travaux d'électrification	386 500
soit : 41,85 %	
TOTAL	923 450

RECETTES :

Subventions d'équipement, dons, (assainissement)	59 500
soit : 6,44 %	
Prelèvement sur recettes de fonctionnement	113 000
soit : 12,24 %	
Récupération de la T. V. A.	90 000
soit : 9,74 %	
Taxe Locale d'Equipement	70 000
soit : 7,58 %	
Emprunts d'équipement courant	180 000
soit : 19,49 %	
D. G. E.	24 450
soit : 2,64 %	
Electrification rurale	224 000
soit : 24,26 %	
Subvention F. A. C. E.	66 500
soit : 7,20 %	
Emprunts pour électrification	96 000
soit : 10,40 %	
TOTAL	923 450

BUDGET TOTAL 1986

Recettes et dépenses de fonctionnement	2 593 371
Recettes et dépenses d'investissement	923 450

3 516 821

Le budget 1986 est en forte baisse par rapport à celui de 1985, les travaux qui se réalisent actuellement ayant été programmés l'année dernière. Pour l'exercice en cours, aucun grand investissement ne viendra alourdir nos dépenses, et, de ce fait, peu d'emprunts seront contractés.

Les constructions (école, assainissement) sont des réalisations de très longue durée qui coûtent très cher à la collectivité. Seuls les emprunts permettent à la commune de progresser et d'améliorer le cadre de vie de tous ses habitants. Les subventions ne sont qu'un encouragement à poursuivre, même si elles apportent une aide pour une réalisation bien précise.

Les travaux et dépenses de voirie sont diminués volontairement pour permettre au budget de s'équilibrer convenablement. Les prochains exercices devront tenir compte de l'entretien des chemins non réalisés cette année et rétablir une dépense avant que nos routes ne soient en trop mauvais état.

Côté recettes, il est à noter que les dotations de l'Etat ont peu augmenté, 1.70 %. Dans la section "investissement" nous retrouvons des recettes non négligeables qui sont dues à des travaux des exercices antérieurs (T. V. A. T. L. E. - D. G. E. - Subvention F. A. C. E.). Si la commune ne réalise plus rien, elle ne bénéficiera pas de cette rentrée d'argent qui lui aide à investir de nouveau.

Le produit des contributions (impôts) se situe à un montant supérieur à celui de 1985. Cela est dû pour une part à de nouvelles impositions à la I. H. (constructions neuves), à la revalorisation des bases par les Services Fiscaux et à une hausse d'un demi-point des taux votés par le Conseil Municipal. La majoration des contributions directes est toujours une mesure impopulaire, quand ce n'est pas simplement le mot "impôt" qui ne plaît pas. Notre commune n'ayant pas d'autres revenus importants, il était nécessaire de prévoir ce faible réajustement.

POURQUOI N'Y A T-IL PAS DE MONTAGNES EN HOLLANDE ?

(Parce que c'est au Pays Bas)

DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU C.M. DU 20.01.1986

Convention pour ramassage des ordures ménagères :

Convention à intervenir avec la Société d'Exploitation de l'Entreprise MASSE conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1985.

- Prix HT : 71 260,00 F
- T.V.A. : 13 254,36 F
- Prix TTC : 84 514,36 F

Convention de contrôle technique de la construction de l'Ecole maternelle :

Missions confiées au Bureau VERITAS de Dardilly:

- Mission relative à la solidité des ouvrages Type A (article I4 - titre IV)
- Mission relative à la sécurité des personnes de Type S (article 7 - titre II)

Le montant des honoraires sera calculé selon un taux fixe de 2,28 % H.T. du montant total T.T.C.

REUNION DU C.M. DU 30.01.1986

Participation pour raccordement au réseau de l'égout:

Conformément aux dispositions de l'article L.35.4. du Code de la Santé, les participations pour raccordement à l'égout sont fixées comme suit:

- pour les habitations individuelles existantes au moment de l'installation de l'égout : I.600 F
- pour les habitations individuelles nouvelles : 6.000 F
- pour les immeubles collectifs ou lotissements : 80 % du coût prévisible des travaux conformes à la réglementation en vigueur et contrôlés par les services compétents.

Entretien sonneries et horloge par Ets DESMARQUEST

Abonnement pour l'entretien des sonneries électriques des cloches et de l'horloge électrique à compter du 1.01.1986 , pour une année : 600 F. H.T.

Acquisition de terrains pour VOIRIE COMMUNALE :

-Cessions gratuites :

- . par Mme NATIVEL , de 455 m2 pour chemin desservant les propriétés Romet-Blain. Classement dans emprise des voies communales.
- . par Mme GELAS Henri, de 146 m2 pour élargissement de la Voie communale N° I.

-Achats de terrains:

- . à Mme GUILLOUX de 604 m2 pour V.C. N°I
- . à M. CARRET Claude de 50 m2 pour V.C. N°3
- . à M. EYMIN Claude de 19 m2 pour carrefour V.C.3 et V.C.I2
- . à M. RODET Jean de 14 m2 pour même carrefour.

Le Conseil fixe le prix d'achat du m² à 8 Francs.
Le Conseil décide le classement de tous les terrains considérés dans l'emprise des voies communales.

Demande d'autorisation de lotir:

formulée par la Société Foncière Régionale,
33, route de Lyon à Feyzin -69 .

Après examen des documents graphiques et annexes, considérant que les normes du P.O.S. en révision n'ont pas été respectées, le Conseil Municipal REJETTE la demande et propose le Sursis à statuer.

REUNION DU C.M. DU 10.03.1986

Demande d'autorisation de lotir à St-Maurice :

- L'aménagement du carrefour de St-Maurice devra obligatoirement précéder tout projet de lotissement. Travaux pris en charge par le lotisseur.

- De même, celui-ci devra:

- . aménager, en accord avec l'équipement, les trottoirs et tuyaux pour eaux pluviales de Saint Maurice au village ,
- . aménager le chemin du CD.36 au lotissement.
- . envisager une participation pour le fonctionnement de l'Ecole ou aménagement de tennis.

- d'autre part:

- . système d'évacuation des eaux pluviales insuffisant.

. Lots ne peuvent être inférieurs à 1000 m², ce qui n'est pas le cas.

Signature d'une convention pour autoriser le passage de tous les ayant-droits aux terrains enclavés.

Aide sociale: augmentation de 17 % prévue en 1986.

Camion communal: changement standard du moteur.

Cimetière: MM. Chaintreuil et Carret se rendront sur place pour juger de l'agrandissement nécessaire.

Chemin des Rivoires: Entreprise SIMON déclarée adjudicataire des travaux pour un montant de 35 769,70 F.

Assainissement : Extension vers les maisons de St-Maurice Nord. Les travaux sont confiés à l'entreprise ROMET.

Ecole: Le C.M. s'élève à nouveau contre la multiplicité des remplaçants/ ONZE depuis septembre.

Ralentisseurs: Une demande pour la pose de ralentisseurs sur le C.D. 36 a été formulée auprès des services de l'équipement. Réponse négative de ces derniers.

REUNION DU C.M. DU 28.03.1986

Construction Ecole maternelle:

Vote d'un avenant N° I au lot N° 3 -charpente,
Le marché est donc porté à 201 977,17 F. TTC.

Subvention à la Chambre de métiers de Vienne:

Cinq apprentis sont inscrits au C.F.A. de Bourgoin-Jallieu. Le C.M. vote une subvention de 350 F, soit une somme de 1.750 F, à la Chambre de Métiers de Vienne.

Travaux de Voirie SIVOM. Programme 1986

-Travaux d'entretien:

V.C. N° I 62 353,95 F

-Travaux de réparation:

Voie Romet-Blain. V.C. 52 658,40 F

Chemin des Rivoires 61 434,80 F

soit un TOTAL de 176 447,15 F, T.T.C.

Vote du Budget primitif 1986:

Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes

à : Section de fonctionnement : 2 593 371 F

Section d'investissement : 923 450 F

Assainissement : M. le Maire signale les difficultés rencontrées pour obtenir l'autorisation de passer sur la propriété GAUTIER. Faute d'accord, il sera envisagé une autre solution avec les propriétaires de la rive droite du béal de Boussole.

Cimetière: agrandissement. Le C.M. offre 50 F du m2 de terrain à Mme CHARDON en vue de l'acquisition de 1700 m2 pour l'agrandissement du cimetière.

Appartement de la vieille école: Le C.M. décide de refaire entièrement ce logement destiné à la Directrice de l'Ecole maternelle. M. le Maire est chargé de solliciter des devis

Isolation du plafond du Club des Anciens.

Le Club propose une participation de moitié de la dépense. Le C.M. accepte et décide de l'exécution des travaux.

Feux clignotants: La dépense sera d'environ 20000 F. Les travaux sont confiés à l'Entreprise Rhodanienne d'Electricité.

REUNION DU C.M. DU 13.05.1986

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Ecole maternelle / Recouvrement des cautions des entreprises adjudicataires : ces cautions

étaient destinées à couvrir les frais de dossiers. La commune encaissera la somme de 6 550 F.

Ecole maternelle / Avenant N°2 au Lot N°3 charpente

Par suite de modifications de couverture, un avenant était nécessaire et porte le marché du Lot N° 3 à 206 009,57 F.

Ecole maternelle / Lot N° 7 . Isolation. Plâtrerie.

Peinture: L'entreprise adjudicataire n'ayant pu tenir ses engagements, il a été fait appel, par consultation restreinte, à une nouvelle entreprise. L'ouverture des plis du 14 avril a déclaré adjudicataire l'Entreprise ROBERT de Ste-Colombe pour un marché d'un montant de 154 455,22 TTC.

Acquisition de terrain pour agrandissement du cimetière: Lors de la réunion des commissions du 6 mai, il a été renouvelé l'offre de 50 F le m² pour l'acquisition de 1 750 m² de terrain à Mme et M. Chardon qui l'ont refusé.

Après examen du dossier et de l'évaluation des Domaines, le C.M. propose, dans un souci de solution amiable, le prix de 60 F le m².

Convention "Etat-Commune" pour informatique:

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention à intervenir entre l'Etat et la Commune de Chuzelles pour mise à la disposition de celle-ci d'une matériel informatique installé. Le C.M. considérant que, faute de local approprié, il n'est pas possible de mettre les matériels considérés à la disposition de personnes physiques ou morales étrangères à l'école, il n'est pas nécessaire de recruter de stagiaires au titre de la procédure des travaux d'utilité collective, approuve la dite convention sans ses articles 5 et 6, et donne pouvoir à son Maire pour la signer.

Centre de Secours-Principal de Vienne : Le Centre de Secours Principal de Vienne aura un secteur d'intervention en premier appel groupant 29 communes totalisant 70 811 habitants.

Avant répartition des charges, la ville de Vienne prend en compte 50 % du coût net du service.

Les critères de répartition seront :

- 25 % - la population totale communale.
- 25 % - potentiel fiscal de l'année précédant le budget
- 25 % - échelle des risques
- 25 % - durée moyenne des interventions des 4 dernières années.

Principe d'un engagement financier progressif.

- 1986 : participation de la commune . 25 %
- 1987 : 50 %
- 1988 : 75 %
- 1989 : 100 %

Le Conseil municipal accepte ces proposition et donne pouvoir à son maire pour signer le Convention à intervenir entre le District de Vienne et la Commune de Chuzelles /

FACE AUX ADMINISTRATIONS

Dans une réunion des maires et adjoints, tenue dernièrement en Mairie de VIENNE, les élus de CHUZELLES ont obtenu des précisions relatives aux aménagements en cours ou réclamés dans la commune.

Une demande appuyée par VILLETTE-DE-VIENNE et LUZINAY concernant l'aménagement du carrefour R. N. 7 et C. D. 36, face au bois de Cornavan, devrait se réaliser et ceci après avoir été réclamée depuis très longtemps par toutes les municipalités qui se sont succédées. Cette réalisation dont le coût d'objectif était exorbitant a été réduit considérablement et sera pris en charge pour moitié par l'Etat et le reste par les Conseils Généraux du Rhône et de l'Isère. Le terrain nécessaire à l'élargissement de la R. N. 7 sera acquis sur le territoire de COMMUNAY; seul un aménagement du carrefour du C. D. 36 se situe sur CHUZELLES. Ces travaux étant réalisés sur la propriété de l'Etat ou du Département ne grèveront pas le budget communal.

Un trottoir réclamé depuis le village jusqu'au hameau de St-Maurice a été étudié par les services de l'équipement il coûterait la coquette somme de 670 000 francs et resterait à la charge de la commune qui pourrait prétendre au titre de la sécurité, à une subvention du Conseil Général de 25 % basée sur un montant de travaux de 250 000 francs.

De grosses dépenses resteraient au budget municipal. L'aménagement de la sortie du carrefour de St-Maurice, C. D. 36 - V. C. 5, très dangereux en sortant du chemin communal, est estimé à 400 000 francs. Ce projet sera rediscuté en 1987 et s'il est retenu, il sera certainement financé de la même façon que les trottoirs; la charge communale restera importante.

Nous avons en cours la réfection à l'ancienne école, d'un logement, que le Conseil Municipal destine à la directrice de l'école maternelle. Le Conseil Général a décidé la suppression, dans sa ligne budgétaire, de toutes les subventions pour la réfection des logements. Tout le monde le regrette, mais c'est ainsi. Seuls les bâtiments scolaires sont encore aidés. La commune aura la totalité de la dépense à régler.

Une tranche d'assainissement a été sollicitée par le Conseil Municipal au titre de l'année 1986. Elle était destinée à assainir le haut du Village et le Verdier. Cette tranche nous a été refusée par l'administration, la réception des tranches antérieures n'étant pas effectuée en raison du retard du cabinet d'études et d'ingénierie.

Pour l'agrandissement du cimetière, la commune ne sera subventionnée que sur la construction d'un mur de clôture à raison de 25 % avec un plafond de travaux de 90 000 francs. Tous les autres aménagements (allées, assainissement, acquisitions) restent entièrement à la charge communale.

SERVICES PUBLICS

SERVICES

S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs

74 - 85 - 03 - 17

Gare d'ESTRESSIN : 74 - 85 - 10 - 78

POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon accueil à VIENNE - Tél : 74 - 85 - 00 - 17

SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 18 - 18 ou 18

E. D. F. : Rue denfert rochereau et Rue lelièvre à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 60 - 20
Dépannage : Tél : 74 - 53 - 00 - 92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-Martin à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 16 - 18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :
Tél : 74 - 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON
Tél : 78 - 54 - 14 - 14

S. M. U. R. : Tél : 74 - 85 - 85 - 40

HOPITAL DE VIENNE : Tél : 74-31-33-33

MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) : 74 - 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE) :
74 - 57 - 97 - 39

CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :
74 - 57 - 94 - 02

Dr MICHALON (SEYSSUEL) : Tél : 74 - 85 - 85 - 93

PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE) : Tél :
74 - 57 - 99 - 21

Avec la loi de décentralisation, les Collec-

tivités locales avaient droit à la D. C. E. (Dotation Globale d'équipement). Cette dotation vient d'être supprimée aux communes de moins de 2 000 habitants en donnant la raison qu'elle ne leur apportait que peu et que ces communes pouvaient prétendre à des subventions spécifiques. On vient de voir que ce n'est pas toujours le cas.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

FLEURISSEMENT

Le concours est bien entendu reconduit et les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 14 JUILLET, pour les nouveaux concurrents.

Concours départemental :

Deux par catégorie seront retenus.

Concours communal :

Pour le classement, il sera tenu compte également des efforts de fleurissement de printemps.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(ancienne école enfantine)
Tél : 74 - 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 74 - 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 74 - 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PÉRCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél : 74 - 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARAULT Georges à st-Maurice
Tél : 74 - 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André Le Village
Tél : 74 - 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 50 - 90 - 76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire : 74 - 57 - 92 - 51

DIRECTRICE ECOLE MATERNELLE : Mme COLLET

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS
le Verdier Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ le Verdier
Tél : 74 - 57 - 02 - 03

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Ecole publique) : Mme VIALON
la Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée bon accueil à SEYSSUEL
Tél : 74 - 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : 78 - 96 - 11 - 44
Bureau de VIENNE : 74 - 53 - 22 - 90

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY : Tél : 72 - 24 - 62 - 09

ASSAINISSEMENT

Dans la mesure de ses moyens, le Conseil Municipal désire que se poursuive l'installation du réseau d'assainissement sur le territoire de la commune ; c'est aussi sans doute, le souhait de nos concitoyens résidant dans les quartiers à ce jour non encore pourvus de cet équipement.

Nous avons décidé qu'une prochaine tranche de travaux pourrait se faire dans le secteur Village-nord, le Verdier, le Royer. Pour cela, nous avons sollicité auprès du Conseil Général une subvention de 1200000F, mais celle-ci nous a été refusée, ce qui nous oblige à reporter ce projet à plus tard, sans qu'il nous soit possible d'en fixer l'échéance (demande de nouveau en 1987).

Dans l'immédiat, notre attention se porte sur la jonction des canalisations du hameau de Pauphile et Boussole, avec le collecteur principal de la vallée de Leveau. Pour ce faire, une conduite sera installée lieu-dit Combe de Boussole. Ces travaux devraient débuter dans peu de temps, les accords de passage étant maintenant obtenus auprès des propriétaires concernés.

Ainsi, peu à peu, notre réseau d'assainissement se conforte; puisse-t-il bientôt aboutir à l'indispensable station d'épuration qui se situera au Sud de VIENNE.

+++++

HUMOUR

- Pourquoi pleures-tu mon petit ?
- Je suis trop petit.....je ne peux pas atteindre la sonnette.
- Je vais sonner pour toi.....tiens, c'est fait.
- Merci Monsieur.... Seulement, maintenant barrons-nous.....
Je connais le concierge.... Et il n'est pas commode !

-:-:-

Papa fait faire les devoirs de vacances à son fils Jean-Marie
- Combien te rapporteraient 1 200 000 F placés à 2 % pendant 3 ans ?

Réponse de Jean-Marie :

- 2 %, ça t'intéresse, toi, papa ?

-:-:-

PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS
LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

<u>N° DE LA DEMANDE</u>	<u>NOM, PRENOM DU DEMANDEUR</u>	<u>NATURE DE LA CONSTRUCTION</u>	<u>LIEU-DIT</u>	<u>DATE DU PERMIS</u>
V 056	SARDY Raymond	Modification	Le VILLAGE-Sud	23.01.86
V 057	CHARCOSSET Hervé	Maison Individuelle	Les PINS	05.03.86
V 058	DELAUZUN Fernand	Maison Individuelle	BOUSSOLE	dossier incomplet
V 059	SCERRA Salvator	Maison Individuelle	Le PLEIN-SUD	30.01.86
V 001	NORMAND Pascal	Terrasse	BOIRON	refus - 25.02.86
V 002	FASANINI Bernard	Abri de Jardin	PAUPHILE	12.03.86
V 003	CHATRON-COLLIET J.Philippe	Maison Individuelle	BOUSSOLE-RN7	04.04.86
V 004	DELORME Michel	Atelier	PAUPHILE	
V 005	ABRIAL Eric	Maison Individuelle	BOUSSOLE	04.04.86
V 006	DELAIRE Alain	Atelier	La COMBE	10.06.86
V 007	DELAUZUN Fernand	Maison Individuelle	BOUSSOLE	17.04.86
V 008	HYVERNAT Joël	Poulailler	Le VILLAGE	
V 009	PALIN Henri	Hangar	Les SERPAIZIERES	
V 010	S.C.I. du LAC de PAUPHILE	Maison individuelle	PAUPHILE	

On peut remarquer que pour le premier semestre 1986, le nombre de maisons individuelles ne dépasse pas les nouveaux objectifs fixés par le Conseil Municipal, mais il faudra être encore vigilant pour maintenir cette décision : "Moyenne de 10 maisons l'an".

CENTRE DE SECOURS

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE VIENNE

Il est composé de Sapeurs-Pompiers Professionnels et de Sapeurs-Pompiers Volontaires :

38 pour les premiers cités, et,
59 pour les seconds.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (38) :

1 Capitaine Chef de Corps,
1 Lieutenant,
13 Sous-officiers,
23 Caporaux et Sapeurs.

Leurs heures de travail se répartissent en astreinte téléphonique, en permanence, en interventions et en travail effectif.

Ils sont logés sur place, bénéficient de la gratuité du logement, du chauffage et de l'éclairage.

Ils sont disponibles à tout instant du jour et de la nuit pour les interventions et, sachez-le, ceci dans un délai inférieur à deux minutes.

L'organisation du Centre est divisée en nombreux services : Service des garages, de l'atelier, du secrétariat, de la prévention prévision, du personnel, de la formation etc...

L'effectif journalier des Sapeurs-Pompiers Professionnels est de 14 hommes, ramené souvent à 12, suite aux stages, maladies et accidents assez nombreux.

En cas de sinistre important ou de plusieurs interventions simultanées (parfois 2 ou 3 ambulances), il est fait appel aux Sapeurs-Pompiers Volontaires.

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (59) :

Ce chiffre est loin d'être excessif car ces hommes assurent des permanences la nuit (de 20 H 00 à 06 H 00), ils renforcent l'effectif des Professionnels, les samedis, dimanches, jours fériés et pendant les de vacances, de juin à septembre.

Certains d'entre eux sont dotés d'un appareil sélectif d'appel agissant dans un rayon de 10 km. Ils perçoivent des vacations horaires, budget qui pour 1985, s'est élevé à 825 000 F. Un volontaire logé et effectuant une semaine de permanence par mois touchera, en 1986, un salaire mensuel de 645,67 F.

LES MOYENS EN MATERIEL

- 4 ambulances,
- 1 véhicule de secours routier,
- 1 camion grue,
- 4 engins d'incendie,
- 1 engin d'incendie à grande puissance,
- 1 grande échelle,
- 2 véhicules pour les feux de forêts,
- 1 véhicule pour les feux de cheminée en ville,
- 1 véhicule de sauvetage nautique,
- 4 embarcations de sauvetage à moteur,
- 1 véhicule de sauvetage suite aux éboulements,
- 1 groupe électrogène 30 KVA,
- 1 fourgon d'assistance respiratoire,

- Des moto-pompes d'épuisement
- Du matériel de détection radiologique
- Du matériel de protection contre les risques chimiques
- 1 réserve de liquide émulsifiant pour les feux d'hydrocarbures
- 3 canons à eau et à mousse
- Des véhicules de commandement et de liaison
- 1 extincteur grande capacité (feux de gaz)

LES MOYENS EN PERSONNEL SPECIALISE

- 12 plongeurs autonomes légers
- 1 équipe de détection radiologique (12 hommes + 2 Chefs d'équipe)
- 24 bateliers brevetés fleuve et mer
- 12 sauveteurs déblayeurs
- 12 moniteurs nationaux de secourisme, ils assurent la formation de 650 Sapeurs-Pompiers de la circonscription de Vienne, la formation du personnel des différents services publics. Tous ces hommes, volontaires comme professionnels, sont secouristes brevetés spécialistes en ranimation et en secours routier.

LES COMPETENCES TERRITORIALES

Le C.S.P. (le Centre de Secours Principal) de Vienne assure la défense de 29 communes (70 811 habitants) en 1er appel.

District } Vienne, Reventin-Vaugris, Pont-Evêque, Seyssuel, St-Romain-en Gal, St-Cyr du Rhône et Ste Colombe les Vienne.

Communes de l'Isère

} Estrablin, Eyzin-Pinet, St-Sorlin, Jardin, Chalon, Les Côtes d'Arey, Chonas, l'Ambellan, Chasse-sur-Rhône, Chuzelles, Serpaize, Luzinay, Oytier St Oblas, Septème, Montseveroux, Monstereux-Milieu, Cour et Buis, Villette de Vienne et Vernioz.

Communes du Rhône

} St-Symphorien d'Ozon, Marennas, Communay et Simandres.

Parmi ces 29 communes, 9 d'entre elles possèdent un Corps de Sapeurs-Pompiers local (elles sont soulignées dans cette liste).

LA DETERMINATION DES RISQUES

- Le réseau routier et autoroutier représente un risque sérieux et permanent.
- Le Rhône sur lequel la navigation commerciale, les loisirs et sports d'eau se développent.
- Le risque chimique : de Chasse-sur-Rhône au Péage-de-Roussillon les usines chimiques sont nombreuses (pollution par acroléïne, hydroquinone)
- Le risque pétrochimique avec les dépôts d'hydrocarbures de Villette de Vienne, Luzinay et Serpaize.
- Le risque nucléaire avec la Centrale de St-Alban St-Maurice ; c'est pour cela que le C.S.P. de Vienne a été désigné Poste de Commandement Opérationnel en cas d'alerte radiologique, d'où en partie, l'agrandissement actuel de sa caserne.

.../...

- Les établissements recevant du Public sont soumis à une réglementation stricte soumise à contrôle.
- Le risque agricole : de nombreux établissements agricoles sont implantés dans les communes périphériques dépendant du Centre.

LE FINANCEMENT

1986	Fonctionnement	9 401 884 F
	INVESTISSEMENT	618 116 F
	Total	= 10 020 000 F

Les communes de l'Isère et du Rhône versent au département une cotisation calculée sur leur nombre d'habitants. Pour l'Isère, elle est de 50 F en moyenne, une des plus faibles de France alors que le département est classé 2ème du pays au niveau des risques technologiques.

Le but de la taxe communale, complétée par une subvention du Conseil Général, est de dédommager les communes ayant un centre de secours de sapeurs-pompiers intervenant sur les communes qui n'en possèdent pas.

Du temps des sapeurs-pompiers volontaires, l'équilibre financier était maintenu, car ces derniers n'étaient payés que lorsqu'ils intervenaient. Trois phénomènes se manifestent : a) le développement des loisirs et des moyens d'évasion, b) la lassitude engendrée par des interventions répétées trop souvent,

c) et surtout la réticence des employeurs à libérer leur personnel de plus en plus sollicité pour les interventions.

Trois éléments nouveaux apparaissent :

- L'exigence des populations pour un meilleur service (qualité des secours plus rapidité de l'intervention).
- Le régime de travail du personnel plus souple.
- L'augmentation toujours croissante des interventions.

Suite à ces différentes raisons, les communes - Centre recrutent plus de personnel et le déséquilibre financier, s'accroît entre les sommes toujours remboursées à l'intervention et le coût réel du service.

Coût par habitant : Vienne 250 F/habitant
Autres communes 16,61 F/habitant.

Si Vienne n'assurait que sa propre défense, son budget serait diminué de moitié.

Il faut donc mieux répartir les charges du C.S.P. de Vienne. C'est une simple question d'équité. Le maintien des moyens de secours de notre secteur à leur niveau actuel passe par cet acte de solidarité intercommunale.

Il est logique que la répartition des charges s'effectue entre les communes concernées et qu'ainsi elles ne payent que pour leurs propres besoins.

PROPOSITION DE REPARTITION DES CHARGES

DU C.S.P. DE VIENNE

- 1°) - Principe d'un engagement financier progressif étalé sur 4 ans.

.../...

- 2°) - La ville de Vienne prend d'emblée à sa charge la moitié du budget du C.S.P., recettes déduites.
- 3°) - Vienne est également intégrée au calcul de répartition de la seconde moitié des charges.
- 4°) - Les communes ayant un corps de sapeurs-pompiers local font l'objet d'une attention particulière (non participation aux frais d'investissement, nombre d'heures d'intervention diminué, pourcentage du risque atténué).
- 5°) - Pour mieux déterminer la part de chaque commune, on retient 4 critères :
- a) Le potentiel fiscal pour 25%
 - b) Le nombre d'habitant pour 25%
 - c) Le risque pour 25%
 - d) Le nombre des heures d'intervention pour 25%

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

PISCINE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du 15 Juin au 1er Octobre - LUNDI 16 h 30 à 19 h 30
 MARDI 16 h 30 à 19 h 30
 MERCREDI 14 h 30 à 19 h 00
 JEUDI 16 h 30 à 17 h 30
 SAMEDI 14 h 00 à 18 h 30
 DIMANCHE 11 h 00 à 18 h 30

TARIFS :

Adultes : 10 francs - Carte pour 10 entrées : 80 F
 Enfants : 8 francs - Carte pour 10 entrées : 55 F.

SAUNA

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Tous les jours sur rendez-vous
 de 9 h 00 à 11 h 00
 de 14 h 00 à 19 h 00

TARIFS : Ticket : 22 francs la demi-heure
 Cartes : 120 francs pour 6 entrées
 240 francs pour 12 entrées

SOLARIUM (UVA - Ultraviolet A)

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : tous les jours sur rendez-vous
 de 9 h 00 à 11 h 00
 de 14 h 00 à 19 h 00

TARIFS : Le jeton : 30 francs
 La carte : 250 francs pour 10 entrées

HABITAT RURAL

C'est un organisme créé en 1952 dans le département de l'Isère et financé en partie par le Conseil Général.

Il vient en aide, après étude de chaque cas :

- aux particuliers : (actifs ou retraités), aux agriculteurs ou artisans
- aux propriétaires (occupants ou bailleurs)
- aux locataires
- aux communes.

Son but est de favoriser l'habitat en milieu rural en aidant les personnes à revenu très faible à améliorer ou changer leur cadre de vie.

Son aide financière peut aller parfois jusqu'à 50 % maximum du montant des travaux.

Son rôle est d'informer :

- sur la législation en faveur de l'habitat
- sur les financements existants
- sur les droits et les obligations

de conseiller :

- sur la préparation du plan de financement
- dans le choix des solutions techniques
- dans le choix des entreprises

d'aider :

- à constituer le dossier administratif
- à le transmettre à l'administration
- à concevoir le projet
- à passer les marchés avec les entreprises
- à surveiller la qualité des travaux

Pour de plus amples renseignements, une permanence a lieu le 4ème samedi de chaque mois de 10 h à 12 H, à la Maison de l'Agriculture, 1 rue du Musée à VIENNE.

Un éventuel changement d'adresse de cette permanence vous sera communiqué dans le prochain bulletin.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

LISTES PREPARATOIRES

DU JURY CRIMINEL

Ont été tirés au sort pour figurer éventuellement sur la liste annuel du JURY CRIMINEL établie au titre de l'année 1987 ,
les noms de :

Madame DANADJIAN Santoukht

Madame THEVENON Rose

Monsieur VIALON Marcel

FETE DES MERES

Pour célébrer la Fête des Mères, de très nombreux Chuzellois se sont réunis au Mille-Club le Dimanche 25 Mai.

Pour cette occasion, les enseignants avaient décoré les murs avec les dessins de leurs élèves, de bien beaux dessins, aux thèmes variés devant lesquels on s'attardait volontiers.

Monsieur CHAINTREUIL, Maire, s'adressa à l'assistance et exalta la lourde et belle tâche des mamans. Il remercia les personnes présentes, les enseignants et les enfants pour la participation à la fête et annonça qu'en récompense le Conseil Municipal offrait des cartes en relief à l'Ecole Elémentaire et des Jeux Educatifs à l'Ecole Maternelle.

Après que Madame GUITOU, présidente de l'Association Familiale eut, elle aussi, rendu hommage aux mamans, la Chorale LA CLE DES CHANTS, sous la direction de Madame PAYET, se fit entendre et fut vivement applaudie.

Cette manifestation bien sympathique à laquelle participaient les membres du Conseil Municipal, les responsables des diverses Socié-

tés, se termina par le Vin d'Honneur et la distribution de brioches qu'offrait la Municipalité.

A noter que chaque maman présente avait le plaisir de repartir avec un petit cadeau souvenir confectionné par les enfants, sous la direction des membres de l'Association Familiale.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

HISTOIRES DROLES

Un instructeur à son élève parachutiste :

- Pas difficile. Vous montez dans l'avion. On vous dit "GO". Vous sautez. Vous tirez sur ce truc là. Le parachute s'ouvre. Vous descendez tranquillement. Et voilà.
- Mais si le parachute ne s'ouvre pas ?
- Vous venez au magasin. Je vous en donne un autre.

P. O . S

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La procédure de consultation administrative s'est terminée début juin.

Selon une formalité imposée par la loi, le P O S doit être soumis à la consultation de la population pour une durée d'un mois, fixée du 12 JUIN au 15 JUILLET 1986.

Un Commissaire Enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif.

Tous ceux qui le souhaitent pourront prendre connaissance des nouvelles conditions d'occupation des sols et faire connaître au mieux leur avis avant que ce projet ne soit mis en application.
(Voir arrêté)

Une petite remarque : Nombreux sont ceux qui sont partisans de la limitation des constructions, mais beaucoup voudraient également posséder ou vendre du terrain constructible.

Comment faire ?

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE CHUZELLES

ARRETE

(mise à l'enquête publique)

Le Maire,

Vu la loi n° 83.630 du 12 JUILLET 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-36 ;

Vu la délibération en date du 6 décembre 1983 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la REVISION du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif en date du 20.05.1986 désignant M. René GRANGE, 14, chemin de la Concorde à La Tronche 38700, en qualité de Commissaire Enquêteur ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur la REVISION du Plan d'Occupation des Sols de la commune. Cette enquête sera ouverte le 12 JUIN 1986 et se déroulera pendant un mois du 12 JUIN 1986 au 15 JUILLET 1986.

ARTICLE 2 - M. René GRANGE est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 - Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie pour que le public en prenne connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 - Le lundi 23 juin de 14 h à 17 h et Pendant les trois derniers jours de l'enquête, soit les 12, 13 et 14 JUILLET 1986, le Commissaire Enquêteur recueillera en Mairie les observations du public, de 14 à 17 h le 12 juillet, de 9 à 12 h le 13 juillet, de 9 à 12 h le 14 juillet 1986.

ARTICLE 5 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre. Il transmettra ensuite le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées, à Monsieur le

Maire dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête. Copie de ce rapport sera communiqué au Commissaire de la République.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie.

ARTICLE 6 - Un premier avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, en caractères apparents dans les deux journaux suivants :

- 1) LE DAUPHINE LIBERE
- 2) LE PROGRES

Un exemplaire de chacun de ces journaux portant publication de cet avis sera joint au dossier d'enquête. Cet avis sera également affiché en divers lieux de la Commune, notamment à la porte de la Mairie. Ces formalités devront être effectuées avant l'ouverture de l'enquête et justifiées par un certificat d'affichage du Maire qui sera annexé au dossier.

Cette enquête sera rappelée au public par un second avis qui paraîtra dans les deux journaux ci-dessus désignés entre le 12 et le 20 JUIN 1986.

ARTICLE 7 - Des copies du présent arrêté seront adressées :

- . au Commissaire de la République,
- . au Commissaire Enquêteur,
- . au Ministère de l'Urbanisme et du Logement (D.U.P.)
- . au Ministère de l'Intérieur (D.G.C.I.).

A CHUZELLES, le 26 mai 1986

LE MAIRE,

Jean CHAINTREUIL.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

A la rentrée de Janvier 1986, Mademoiselle VALETTE a pu apprécier son nouveau cadre de travail.

En effet, durant les congés de Noël, la municipalité a mandaté l'entreprise MÔ pour une réfection globale des peintures de la cuisine et de ses dépendances. Mais la décoration ne fait pas tout et le lave-vaisselle ne s'en est pas accommodé puisqu'il nous a préparé la désagréable surprise d'une panne irrémédiable en Avril. Face au montant du devis de réparation (7600 F) nous avons décidé de procéder au remplacement de cette plaque tournante du travail quotidien de notre cantinière par un appareil neuf d'une valeur de 13 000 F.

ELECTIONS

REGIONALES

SEILLIER	114	Rassemblement national
MIGAUD	263	Majorité de progrès
ROCHAS	59	Parti communiste
CAIMEL	8	Lutte ouvrière
GRANDJACQUET	36	Verts ecologie isère
SAUGEY	271	Chances pour l'Isère
CHARMAT	8	Front d'opposition national
LALIGT	<u>6</u>	C. N. I. P.

TOTAL 745

NULS 33

778

INSCRITS 952

LEGISLATIVES

NEGRET	112	Front National
VIAL	-	M. P. P. T.
CARIGNON	253	Chances pour l'Isère
FERMAZ	270	Majorité de progrès
CRENN	7	Objectif +
GIARD	40	Parti communiste
COMMANDEUR	16	Verts Ecologie
CAIMEL	4	Lutte ouvrière
ARABIAN	13	Front d'opposition nationale
VITTON - MEA	2	Ligue communiste revolutionnaire
EATANY	8	Rassemblement des democrates
PRONOST	5	Union liste liberale

KNIPPER

	<u>5</u>	Soyons France
TOTAL	735	
NULS	<u>43</u>	
	778	

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

HUIT MAI

La cérémonie commémorative du 8 mai a été célébrée à Chuzelles dans le recueillement avec la participation toujours appréciée de l'Harmonie de Seyssuel qui interpréta l'émouvante "Sonnerie aux morts" et une vibrante "Marseillaise".

Etaient présents, Monsieur CHAINTREUIL, Maire, et de nombreux conseillers municipaux, les membres de la F.N.A.C.A., les présidents d'associations locales ainsi que de nombreux chuzellois.

Se succédèrent dépôts de gerbes, l'une au nom du Conseil municipal, l'autre de la F.N.A.C.A., allocutions de M. CHAINTREUIL et de M. FARULT, président du Comité local de la F.N.A.C.A., puis appel aux morts.

Un vin d'honneur, offert par la Municipalité, servi au Café GINOT, clôtura cette manifestation.

VOIRIE

I - TRAVAUX D'AMENAGEMENT

- Après démarches et expropriation du terrain PEYROUX, le croisement du chemin des Rivoires a enfin été aménagé, travaux effectués par l'entreprise SIMON. 2 poteaux téléphoniques ont été déplacés.

Le cylindrage sera fait sur ce chemin, ainsi que sur la voie Saint-Hyppolite vers la fin juin.

Sur la Voie n° 1, à la hauteur de Boussole, un reprofilage de la chaussée suivi d'un revêtement est prévu.

- Le tracto pelle du SIVOM a travaillé une semaine sur la commune pour divers travaux, notamment l'élargissement du tournant de la Voie n° 5 A, où M. VIGNON Henri a cédé environ 20 m² de terrain ; 2 poteaux téléphoniques ont également été déplacés.

II - TRAVAUX COURANTS

- Hameau de Thiers : ramassage des bordures avec une "déligneuse", nouvel appareil, acheté dans le cadre du SIVOM, qui racle les bordures et ramasse herbes et terre dans une benne par un système de couloir avec chaîne.

Cet appareil a été confectionné grâce à l'esprit d'invention d'un artisan et s'adapte sur le tracteur servant l'été au fauchage des bordures.

Tous les riverains ont pu constater le travail remarquable ainsi effectué.

- Avec le mauvais temps de ce printemps, déjà 15 tonnes d'enrobé ont été employées pour boucher les trous sur différentes voies.

CONSCRITS

La vogue s'en est allée

LA FETE AU VILLAGE AVEC NOS CONSCRITS

Pendant quatre jours, une animation et un entrain inhabituels régnaient au village ; la vogue était là et comme le veut la tradition, nos conscrits fort bien organisés et très dynamiques faisaient la fête et ... les moins jeunes aussi.

Après la tournée traditionnelle de délicieuses brioches appréciées des Chuzellois, d'un bal qui a connu un beau succès, nos jeunes avaient invité la population à un vin d'honneur servi le dimanche matin au Mille Club. Parmi les Chuzellois présents, M. CHAINTREUIL, des Conseillers Municipaux et des Présidents des Sociétés.

Cette sympathique manifestation était animée par les Tambours et Clairons de Luzinay qui étaient très applaudis.

Bravo et merci à tous ceux qui ont contribué à donner à cette fête un caractère chaleureux et amical.

BATIMENTS ECOLE - MATERNELLE

Ancienne école :

Actuellement, les employés communaux, MM. POINGT et PLANTIER, effectuent des travaux de réfection de l'appartement sis au 1er étage du bâtiment du Club des anciens : les précédents planchers ont été totalement remplacés.

De gros travaux sont en cours, tels que l'agrandissement d'une fenêtre et le remplacement des autres, la pose de faux plafonds ainsi que l'amélioration des sanitaires.

Le circuit électrique est à refaire.

Suivront peintures et pose de papier peint.

Les dits travaux doivent être rapidement terminés pour la rentrée 86, l'appartement étant réservé à l'accueil d'une directrice école maternelle.

Club des anciens :

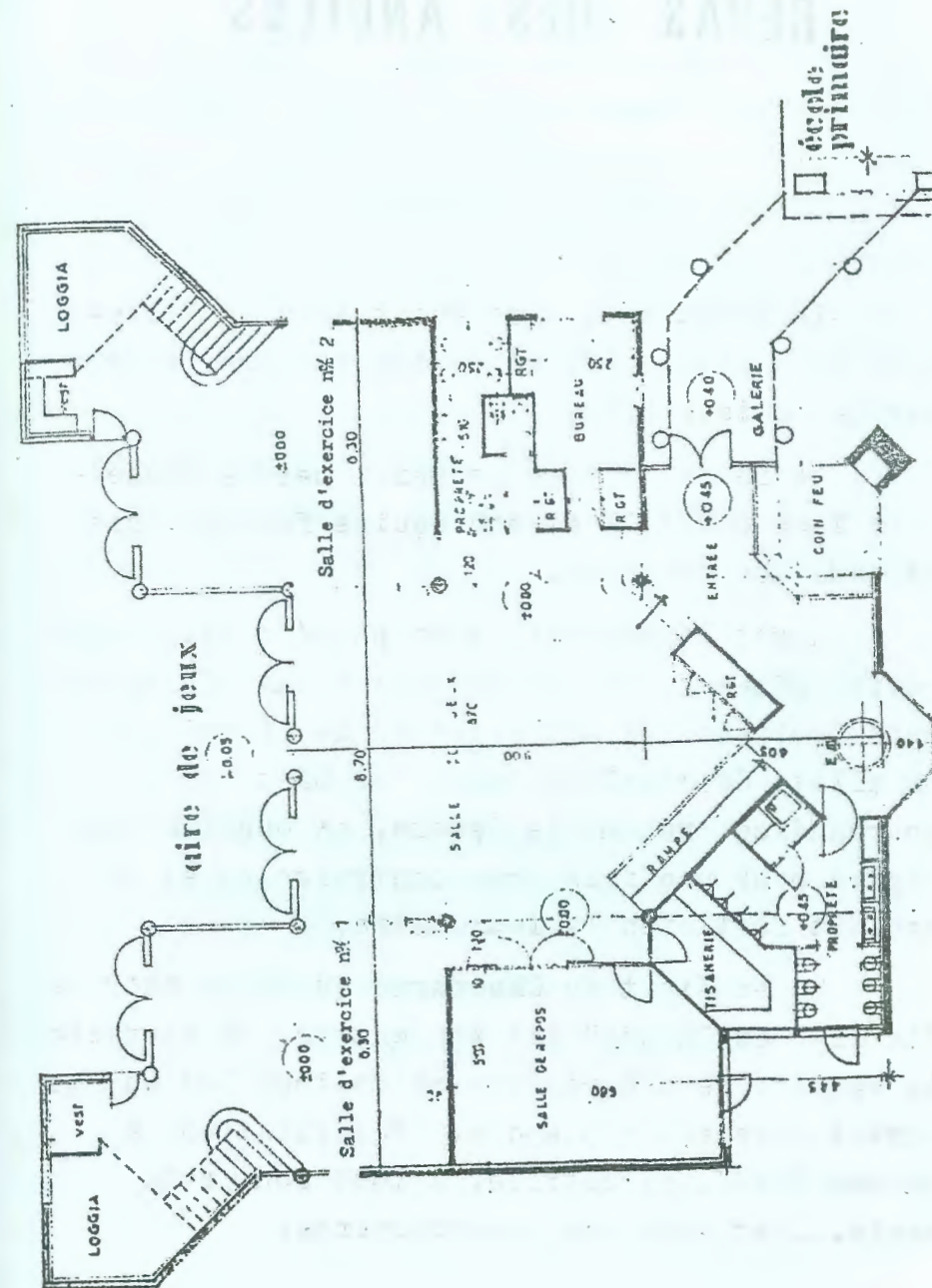
De nombreuses personnes ont demandé que la salle réservée au Club des anciens soit insonorisée.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la pose d'un faux plafond. Les frais de cette réalisation ont été partagés entre la commune et le Club des anciens.

Maternelle :

Actuellement, gros oeuvre et terrassement ainsi que la pose de la charpente ont été réalisés.

Néanmoins, beaucoup de travaux restent à effectuer pour aménager la nouvelle école. De nombreuses entreprises se succéderont dans les semaines à venir pour procéder aux finitions, afin que l'école puisse ouvrir ses portes dès la rentrée scolaire 1986.



REPAS DES ANCIENS

Le dimanche 2 Mars avait lieu au Mille-Club le traditionnel repas des anciens, offert par la Municipalité.

Le repas préparé et servi par le Chuzellois Yves DECLERCK et son équipe fut apprécié de tous les convives.

Après l'apéritif, accompagné d'alléchants petits gâteaux, on se regroupait par tables de huit (suivant les affinités ou le hasard), et on allait de régal en régal, si bien que la gourmandise prenant le dessus, on oubliait le régime pour une fois trop contraignant et on maniait fort bien la fourchette.

On en était au Champagne quand la chorale "La Clé des Chants" fit son entrée. On apprécia la variété de son répertoire et tous les chants furent vivement applaudis. Félicitations à Madame PAYET, directrice, à tout son petit monde... et tous nos remerciements.

Ce repas était présidé par Monsieur CHAIN'TREVILL, maire, qui au dessert s'adressa à l'assistance, se félicitant de voir tant d'anciens réunis ce jour et adressant aux absents une amicale pensée. Madame NATIVEL, présidente du Trait d'Union remercia la municipalité et évoqua le souvenir des disparus.

Etaient également présents de nombreux Conseillers Municipaux et leurs épouses. Pour tous, ce furent, passées entre amis, d'agréables heures dont on gardera un bon souvenir.

Un ver luisant lie connaissance avec une petite fourmi.
A la nuit tombée, le ver luisant :

- Je voudrais bien t'embrasser.

Alors la petite fourmi, toute timide, lui répond :

- Je veux bien, mais éteins la lumière.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-o-o-o-

MARTEL

Florian

né le 24 janvier 1986 à Vénissieux - 69

GARCIA

Emmanuel

né le 1er février 1986 à Lyon, 8° - 69

MONCHARMONT

Améline Laurence Sylvie

née le 7 mai 1986 , à Sainte-Colombe - 69

M A R I A G E

CHARDON

Franck

&

BALDINI

Sylvie Simone Pierrette

le 14 juin 1986

DECES

-o-o-

GIAGNONI

Gina, épouse BOUCHU

décédée le 24 décembre 1985 à Chuzelles - 38
à l'âge de 88 ans

GALLET

Marie Françoise Jeanne, veuve JOALLAND

décédée le 6 mars 1986, à Seyssuel - 38
à l'âge de 79 ans

BLAIN

Marguerite Marie Léa, veuve COMBEMOREL

décédée le 9 avril 1986 , à Vienne - 38

CARCEL

Joannès , veuf de GERIN Marie Louise

décédé le 10 juin à Vienne-38
à l'âge de 88 ans.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

DIVERS

DANS L'ENSEIGNEMENT

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

Nous saluons l'arrivée dans notre commune de Madame Michèle COLLET, récemment nommée directrice de l'Ecole maternelle, et nous lui souhaitons bonne réussite dans ses nouvelles fonctions et long séjour à Chuzelles.

Bienvenue aussi à son mari également instituteur et à ses deux enfants qui, comme bien des chuzellois, fréquenteront le C.E.S. de Seyssuel.

La Commune de Chuzelles vient de perdre son doyen mais aussi un ancien employé communal, en la personne de Monsieur CARCEL Joannès.

Né à St-Sorlin de Vienne en 1897, il fit la guerre de 1914-1918 . et en tant qu'ancien combattant il faisait l'appel aux morts lors de la cérémonie du onze novembre.

Tout d'abord ouvrier agricole et habile spécialiste des "paillers en bottes", il entretint les chemins communaux de 1943 à 1963 seulement empierrés. Il avait pris sa retraite à Chuzelles. Nous présentons nos condoléances à sa famille très touchée par sa mort rapide.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

RECENSEMENT MILITAIRE :

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

Doivent se faire recenser
en juillet 1986

les jeunes gens nés

en mars, avril, mai, juin 1969

et en octobre 1986

ceux nés

en juillet, août et septembre 1969.

SECRETARIAT : ouvert :

—o—o—o—o—o—o—

le MARDI de 9 H à 12 H

le JEUDI de 9 H à 12 H

le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS :

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

le MARDI : M. CARRET Pierre , 1er adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe .

le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean , Maire .

le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. FARAUULT Georges, adjoint.

DEMANDE de Carte nationale d'identité
ou de Passeport .

Renseignements demandés :

NOM (1) _____

EPOUSE-VEUVE _____

Prénoms _____

Né (e) le _____

à _____

Signalement (2) : Taille : _____ S.P. _____

Domicile _____

FRANÇAIS par (3) _____

PERE : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) _____

_____ Née le _____

à _____ Nationalité _____

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

A présenter : Livret de famille

A indiquer : couleur des yeux pour passeport.

A fournir :

2 photographies de face , sans coiffure,
sur fond neutre

1 timbre fiscal de 115 F pour carte identité

de 350 F pour passeport /

Bulletin tiré à 520 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1986